



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

16 juin 2016

Nouvelle politique valaisanne du tourisme

(IVS).- Avec une nouvelle politique du tourisme élaborée en collaboration avec la Chambre valaisanne de tourisme, le Canton du Valais a défini la vision ainsi que les objectifs et points forts du développement touristique pour les prochaines années. Le tourisme reste un secteur économique important et doit permettre en particulier le maintien de la population et des activités économiques dans les vallées latérales.

L'entrée en force de la loi sur le tourisme révisée le 1er janvier 2015 a marqué la fin du projet « Tourisme 2015 » initié par le Conseil d'Etat. Cette nouvelle approche permet non seulement de flexibiliser la loi sur le tourisme de 1996 (boîte à outils pour les communes/destinations) mais également de l'élargir aux domaines des fonds pour le tourisme et de l'octroi de garanties pour les entreprises de la branche. De plus, de nouveaux instruments tels que la société de promotion intersectorielle Valais/Wallis Promotion ou l'Observatoire valaisan du tourisme ont été créés. Les acteurs valaisans du tourisme ont également fondé la Chambre valaisanne de tourisme pour représenter et défendre leurs intérêts.

Cette nouvelle politique valaisanne du tourisme vient compléter l'étude sur la valeur ajoutée du tourisme valaisan présentée fin mai par l'Observatoire valaisan du tourisme. Développé par les représentants du canton et de la Chambre valaisanne de tourisme, sous l'égide du bureau BHP Hanser und Partner AG, ce projet a été adopté par le Conseil d'Etat ainsi que par la CVT.

Le tourisme doit demeurer un secteur économique important et porteur en Valais et permettre le maintien de la population et des activités économique dans les vallées latérales. L'amélioration des conditions cadre de la politique du tourisme dans les politiques sectorielles concernées, une croissance qualitative ainsi que la Marque Valais comme partie intégrante de ces processus sont les points forts dans les objectifs fixés.

Il est cependant évident pour le Conseil d'Etat que le secteur touristique et les entreprises concernées ont la responsabilité en premier lieu de relever les défis et définir une stratégie pour développer le tourisme valaisan. Le gouvernement veut cependant continuer à soutenir de manière proactive le secteur touristique et entend s'engager particulièrement au cours des prochaines années dans les thématiques suivantes : maintien des sports d'hiver, promotion d'une occupation à l'année par le développement de produits/expériences pour l'été, flexibilisation des réglementations, sensibilisation de la population (notamment de la jeunesse) à l'importance et aux objectifs du tourisme et des sports de montagne.

Des objectifs et priorités d'action ont ainsi été fixés pour les différentes politiques sectorielles : tâches de la Confédération, développement territorial, développement économique, formation, agriculture, nature et paysage, transports, culture ainsi que le financement du tourisme. Avec l'adoption de la nouvelle politique valaisanne du tourisme, le Canton souligne la poursuite des efforts menés dans son engagement en faveur du tourisme valaisan et croit à un développement réussi de ce secteur économique important.

Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat - 027 606 23 00

